



COMITÉ SYNDICAL
réunion du 22 MARS 2018

PROCÈS-VERBAL

<i>Membres</i>		L'an deux mille dix-huit , le vingt-deux mars à dix-huit heures trente,
En exercice :	21	le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte,
Présents :	11	en session ordinaire,
Pouvoirs :	2	sous la Présidence de M. Daniel AUBINEAU, Président,
Votants :	13	convocation adressée par M. le Président le 16 mars 2018

Présents :

- M. Daniel AUBINEAU, Président, délégué de la CC.PFV, Maire de Foussais-Payré
- M. Jean-Claude RICHARD, 1^{er} Vice-Président, Président de la CC.VSA, Maire de Damvix
- M. Sébastien ROY, 2^{ème} Vice-Président, délégué de la CC.PFV, Maire de St-Laurent-de-la-Salle
- M. Didier HERBÉ, 4^{ème} Vice-Président, délégué de la CC.PFV, Maire de Montreuil
- M. Pierre BERTRAND, délégué de la CC.VSA, Maire de Maillé
- M. Joël BOBINEAU, délégué de la CC.PFV, Maire de Mervent
- M. André BOULOT, délégué de la CC.SVL, Maire de Nalliers
- M. Charles DE CERTAINES, délégué de la CC.VSA, Maire de Faymoreau
- M. Laurent DUPAS, délégué de la CC.PFV, Maire de Velluire
- Mme Leslie GAILLARD, délégué de la CC.PFV, Adjointe à la Commune de Fontenay-le-C.
- Mme Michèle JOURDAIN, déléguée de la CC.VSA, Maire de Vix

Etait absent et avait donné pouvoir :

- M. Stéphane BOUILLAUD, 3^{ème} Vice-Prés., Vice-Prés. de CC.PFV, conseil. munic. Fontenay
.....à M. Daniel AUBINEAU
- M. Guy FONTAN, délégué de la CC.PFV, Maire de Bourneau
.....à M. Joël BOBINEAU

Etaient absents excusés :

- M. Stéphane GUILLON, membre du Bureau, délégué de la CC.VSA, Maire de Bouillé-Courdault
- M. Lionel PAGEAUD, membre du Bureau, délégué de la CC.PFV, Maire de Doix-lès-Fontaines
- Mme Annette MORETTON, Vice-Présidente de la CC.PFV, conseillère municipale de Fontenay
- M. Jacques PAILLAT, délégué de la CC.PFV, Maire de Petosse
- M. Francis RIVIERE, délégué de la CC.PFV, Maire de Saint-Cyr-des-Gâts
- Mme Christelle ROUSSILLON, déléguée de la CC.PFV, conseillère municipale Fontenay-le-C.
- M. Jacky ROY, délégué de la CC.PFV, Maire de Vouvant
- M. Olivier VELINA, délégué de la CC.VSA, Adjoint à la Commune d'Oulmes

Secrétaire de séance : M. André BOULOT est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Ordre du jour :

POINT 1 – ADMINISTRATION et FINANCES

- 1.1 – Budget Primitif 2018
- 1.2 – Suppression et reprise des amortissements de l'immobilisation BAT/07/01
 - centre technique et logistique
- 1.3 – Provision pour risque d'impayés

POINT 2 – TECHNIQUE

- 2.1 – Proposition de convention de partenariat avec les associations participant au recyclage des papiers sur le territoire de Sycodem

POINT 3 – MARCHÉS PUBLICS

- 3.1 – Avenant de prolongation de délai du marché 2015-01 A

POINT 4 – RESSOURCES HUMAINES

- 4.1 – Convention de prestation de services avec la CC.VSA - Service "finances"
- 4.2 – Convention de prestation de services avec la CC.VSA - Balayeuse

POINT 5 – QUESTIONS DIVERSES

- 5.1 – Questions ouvertes des membres

* * * * *

Document remis avec la note de synthèse

- Présentation Budget Primitif 2018
- Projet de convention de prestation de services avec la CC.VSA - Service "finances"
 - Projet de convention de prestation de services avec la CC.VSA - Balayeuse

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 01 MARS 2018

M. AUBINEAU, Président, demande aux membres présents, s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 01 mars 2018.

Aucune remarque n'étant formulée, les membres du Comité Syndical approuvent le procès-verbal de la séance du 01 mars 2018.

* * * * *

➤ En préambule à l'ordre du jour

⇒ M. AUBINEAU précise que les réclamations sur la redevance incitative ne représentent que 1 % des foyers.

⇒ M. DE CERTAINES demande qu'elle suite va être donnée par rapport à l'article paru dans le journal « Ouest-France ».

↳ M. RICHARD répond qu'il y aura une réponse de publiée, mais qu'en ce moment la journaliste est en congés. Cependant un courrier de demande de rendez-vous a été adressé à l'agence « Ouest-France » de La-Roche-sur-Yon.

⇒ M. DE CERTAINES pense qu'il est nécessaire d'attendre 3 ans pour le rodage de la redevance incitative. Toutefois il regrette que l'exonération de la TEOM ne soit pas automatique.

↳ Les services expliquent que les usagers peuvent demander au « centre des finances publiques » de faire arrêter les prélèvements mensuels dès maintenant ainsi que le remboursement des prélèvements déjà faits.

POINT 1 – ADMINISTRATION et FINANCES

1.1 – BUDGET PRIMITIF 2018

(N° 2018-11-CS)

M. RICHARD rappelle les orientations prises lors du « Rapport sur les Orientations Budgétaires 2018 ». Il précise que le Budget Primitif est conforme à ce rapport.

Puis il présente le Budget Primitif 2018.

⇒ détail par article

BUDGET PRIMITIF 2018

section de fonctionnement

**dépenses de
fonctionnement**

	article	désignation	BP 2017	CA 2017	BP 2018
011	60611	eau et assainissement	2 800,00	1 847,88	1 740
	60612	énergie, électricité	16 100,00	16 676,30	16 380
	60621	combustibles	480,00	68,30	210
	60622	carburants	154 000,00	207 839,61	218 805
	60623	alimentation	900,00	246,42	
	60624	produits de traitement	30,00		
	60628	autres fournitures non stockées	4 550,00	3 191,04	6 067
	60631	fournitures d'entretien	32 100,00	27 187,50	63 564
	60632	fournitures de petit équipement	45 860,00	36 272,27	29 252
	60636	vêtements de travail	12 430,00	11 142,53	9 627
	6064	fournitures administratives	7 040,00	5 088,54	6 300
	6068	autres matières et fournitures	1 550,00	67,22	370
	611	contrats de prestations de services avec des entreprises	139 520,00	125 678,40	113 957
	6132	locations immobilières	10 800,00	8 651,62	-
	6135	locations mobilières	25 640,00	24 381,98	10 180
	61521	entretien et réparations - terrains	6 360,00	7 716,30	16 981
	61523	voies et réseaux			1 773
	615221	entretien et réparations - bâtiments publics			
	615228	entretien et réparations - autres bâtiments	21 580,00	26 877,15	15 188
	61551	entretien et réparations - matériel roulant	113 680,00	114 407,42	149 205
	61558	entretien et réparations - autres biens mobiliers	17 670,00	10 476,58	12 454
	6156	maintenance	18 260,00	19 768,40	19 324
	6161	primes d'assurance	23 080,00	21 103,70	21 310
	617	études et recherches	13 460,00	13 458,00	13 974
	6182	documentation générale et technique	1 920,00	1 964,63	2 010
	6184	versements à des organismes de formation	14 350,00	13 810,80	11 382
	6185	frais de colloques et séminaires	1 000,00	210,00	1 000
	6188	autres frais divers			2 050

	6225	indemnités au comptable et aux régisseurs	1 200,00	972,28	1 000
	6226	honoraires	5 560,00	5 748,30	6 000
	6227	frais d'actes et de contentieux	2 000,00	5 060,89	2 000
	6228	rémunération d'intermédiaires divers	1 020,00	599,66	610
	6231	annonces et insertions	8 490,00	3 064,80	1 945
	6232	fêtes et cérémonies	500,00		600
	6233	foires et expositions	200,00		200
	6237	publications	48 880,00	39 568,82	33 550
	6238	publicités, publications, relations publiques - divers	21 280,00	19 997,07	8 550
	6247	transports collectifs	1 100,00	133,50	950
	6248	transports - divers	2 000,00	1 788,04	2 925
	6251	voyages et déplacements	4 120,00	17 325,15	2 800
	6256	frais de mission	3 400,00	1 333,75	2 000
	6257	frais de réception	9 050,00	5 766,24	9 670
	6261	frais d'affranchissement	29 670,00	9 133,89	12 040
	6262	frais de télécommunications	30 890,00	30 485,99	35 005
	627	services bancaires et assimilés			
	6281	concours divers, cotisations	1 280,00	1 277,00	1 670
	6282	frais de gardiennage	1 900,00	732,28	1 100
	6283	frais de nettoyage des locaux		162,25	240
	62878	remb de frais à des usagers pour petits sinistres collecte	300,00		
	6288	autres services extérieurs	24 790,00	24 096,92	14 308
	6355	taxes et impôts sur les véhicules	2 140,00	1 916,00	2 000
	637	autres impôts et taxes versés à d'autres organismes	80,00	35,36	40
		total chap 011 charges à caractère général	885 010,00	867 330,78	882 306
012	6218	autre personnel extérieur	51 820,00	32 583,63	44 630
	6332	cotisation versées au fnal		5 096,19	4 496
	6336	cotisation cnfpt et cdg		22 726,00	20 035
	6338	autres impôts, taxes,.... sur rémunérations		3 057,96	2 848
	64111	remb validations de service			1 300
	salaires	salaires	1 791 700,00	842 582,85	885 843
	64112	NBI, SFT et indemnité de résidence		35 927,71	24 838
	64118	autres indemnités		168 329,13	186 408
	64131	rémunérations		163 710,74	68 767
	64162	emplois d'avenir		13 901,55	18 119

	6451	cotisations à l'U.R.S.S.A.F		190 818,54	114 761
	6453	cotisations aux caisses de retraite		279 929,15	263 420
	6454	cotisations aux A.S.S.E.D.I.C		11 344,50	4 344
	6455	cotisations pour assurance du personnel	30 030,00	30 031,39	35 767
	6456	versement au F.N.C du supplément familial			50 454
	6474	versements aux œuvres sociales	8 820,00	8 174,56	8 500
	6475	médecine du travail, pharmacie	3 120,00	2 995,00	1 100
	6478	autres charges sociales diverses		4 985,10	
	6488	équilibre du budget	13 611,00	-	
		total chap 012 charges de personnel	1 899 101,00	1 816 194,00	1 735 630
65	651	redevances pour concessions, brevets, licences,	4 550,00	2 378,78	2 620
	6531	indemnités des élus	35 500,00	35 661,40	35 800
	6532	frais de mission des élus	500,00		500
	6533	cotisation retraite élus	1 640,00	1 641,78	1 800
	6541	créances admises en non valeur			1 000
	6542	créances éteintes		-	1 000
	65541	contributions aux organismes de regroupement - e-collectivités	2 030,00	1 747,73	1 800
	65548	contributions aux organismes de regroupement - Trivalis	1 985 800,00	1 985 799,00	1 592 814
	657358	versement 50 % de reliquat 2016 Trivalis	87 840,00	84 712,00	
	65737	participation à l'achat de poulaillers EHPAD	100,00		100
		total chap 65 autres charges de gestion courante	2 117 960,00	2 111 940,69	1 637 434
66	66111	charges d'intérêts réglés à l'échéance	127 084,59	127 080,65	115 840
	66112	rattachement des icne		- 1 124,05	- 1 696
	6615	intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	2 000,00	195,52	2 500
	6688	commission d'engagement ligne de trésorerie	1 000,00	1 050,00	1 100
		total chap 66 charges financières	130 084,59	127 202,12	117 744
67	673	titres annulés sur exercices antérieurs	500,00	20,00	500
		total chap 67 charges exceptionnelles	500,00	20,00	500
68	6815	dotations aux provisions d'exploitation			50 000

		<i>total chap 68 dotations aux amortissements et provisions</i>			50 000
022	022	<i>Dépenses imprévues</i>			270 583
		Total des dépenses réelles de fonctionnement	5 032 655,59	4 922 687,59	4 694 197
	6751 +6761	<i>opérations de cessions</i>		59 628,27	
	6811	<i>amortissements</i>	1 041 070,00	1 001 893,95	798 903
	023	<i>auto-financement du fonctionnement vers l'investissement</i>			
		TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 073 725,59	5 984 209,81	5 493 100

**recettes de
fonctionnement**

	article	désignation	BP 2017	CA 2017	BP 18
013	6419	<i>remboursements sur rémunérations du personnel</i>	43 300,00	23 418,27	26 750
	6459	<i>remb sur charges de sécurité sociale (sft)</i>	6 500,00	12 211,98	12 300
		<i>total chap 013 atténuation de charges</i>	49 800,00	35 630,25	39 050
70	70612	<i>redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères</i>	266 480,00	272 908,46	8 600
	70613	<i>redev enlèvement des déchets industriels et commerciaux</i>	49 440,00	37 571,31	32 000
	70688	<i>autres prestations de service</i>		810,73	2 000
	70848	<i>mise à disposition de personnel</i>		9 592,29	
	70878	<i>remboursements de frais par d'autres redevables</i>	115 930,00	107 251,92	107 308
	7088	<i>autres produits d'activités annexes</i>	16 600,00	10 127,74	15 480
		<i>total chap 70 produits des services, ventes</i>	448 450,00	438 262,45	165 388
74	74758	<i>participations groupements de collectivités</i>	4 688 946,00	4 688 946,00	4 688 946
	7478	<i>participations autres organismes</i>	469 460,00	298 650,77	56 904
		<i>total chap 74 dotations et participations</i>	5 158 406,00	4 987 596,77	4 745 850
75	752	<i>revenus des immeubles</i>	10 000,46	10 672,50	10 000
		<i>total chap 75 autre produits de gestion courante</i>	10 000,46	10 672,50	10 000

77	7711	pénalités	22 480,00	22 484,45	
	7718	autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		2 134,44	
	773	mandats annulés (exercices antérieurs)		263,05	
	775	produits des cessions d'immobilisations		47 880,00	-
	7788	produits exceptionnels divers	175 680,00	333 197,45	5 000
		total chap 77 produits exceptionnels	198 160,00	405 959,39	5 000
		Total des recettes réelles de fonctionnement	5 864 816,46	5 878 121,36	4 965 288
	7761	opérations de cessions		11 748,27	
	777	quote-part amortissement des subventions	57 910,00	57 907,97	57 910
042	7811	reprise des amortissements			355 335
	002	résultat de fonctionnement reporté	150 999,13		114 567
		TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6 073 725,59	5 947 777,60	5 493 100

**BUDGET PRIMITIF
2018**

section d'investissement

**dépenses
d'investissement**

	article	désignation	BP 2017	CA 2017	BP 18
10	10222	reversement fc.tva			-
16	1641	remboursement du capital des emprunts	393 250,00	393 210,03	371 130
20	2031	frais d'études - communication en porte à porte RI			
	2051	concessions, brevets, licences	76 385,00	37 126,08	2 000
		total chap 20 - immobilisations incorporelles	76 385,00	37 126,08	2 000
21	2111	terrains nus			
	2135	installations générales, agencements, aménagements	675 837,0	149 552,85	93 400
	2158	autres installations, matériel et outillage techniques	10 120,00	6 196,35	32 379

	2182	matériel de transport	596 410,00	355 443,60	211 800
	2183	matériel de bureau et matériel informatique	25 600,00	10 965,74	17 323
	2184	meublier	11 020,00	4 586,10	1 800
	2188	autres immobilisations corporelles	1 272 839,64	902 980,71	454 614
	2188	autres investissements			324 725
		total chap 21 immobilisations corporelles	2 591 826,64	1 429 725,35	1 136 041
23	2318	immobilisations corporelles en cours	150 000,00	123 152,31	74 767
020	020	dépenses imprévues			50 000
		Total des dépenses réelles d'investissement	3 211 461,64	1 983 213,77	1 633 938
	13 - - -	amortissement des subventions d'équipement	57 910,00	57 907,97	57 910
040	28138	reprise des amortissements			355 335
	192	opérations de cessions		11 748,27	
		TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 269 371,64	2 052 870,01	2 047 183

**recettes
d'investissement**

	article	désignation	BP 2017	CA 2017	BP 18
024	024	produits des cessions d'immobilisations	61 760,00	-	6 500
10	10222	fvta	185 200,00	91 494,62	80 000
	1068	excédents de fonctionnement capitalisés	328 278,38	328 278,74	
13	1313	subventions d'équipement - du département			
	13148	subventions d'équipement - des communes	180 000,00	115 400,00	144 891
	1316	subventions d'équipement - autres établissements publics			
	1323	subv non transf - département			
		total 13 - subventions d'investissement reçues	180 000,00	115 400,00	144 891
16	1641	emprunts			
		Total des recettes réelles d'investissement	755 238,38	535 173,36	231 391

2031	<i>affectation des dépenses réelles inscrites au 2031</i>			
21-- + 192	<i>opérations de cessions</i>		59 628,27	
28--	<i>amortissements</i>	1 041 070,00	1 001 893,95	798 903
021	<i>auto-financement du fonctionnement vers l'investissement</i>			
001	<i>résultat d'investissement reporté</i>	1 473 063,26		1 016 889
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		3 269 371,64	1 596 695,58	2 047 183

M. le Président informe que les membres du Bureau ont donné un avis favorable à ce projet de Budget Primitif 2018.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte le Budget Primitif 2018 tel que présenté.

1.2 – SUPPRESSION ET REPRISE DES AMORTISSEMENTS DE L'IMMOBILISATION BAT/07/01

- CENTRE TECHNIQUE ET LOGISTIQUE

(N° 2018-12-CS)

M. le Président expose :

Considérant que l'amortissement des immobilisations est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater le montant de la dépréciation d'un bien et de dégager des ressources destinées à le renouveler (article L.2321-2-27 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

Considérant que les amortissements des immobilisations génèrent, certes une recette d'investissement, mais également une dépense de fonctionnement qui peut influencer de manière sensible sur le résultat de fonctionnement ;

Considérant que l'amortissement n'est pas obligatoire pour les constructions publiques qui ne sont pas considérées comme des bâtiments d'exploitation ;

Vu la délibération du Comité Syndical décidant de l'application de l'amortissement de l'immobilisation BAT/07/01 – Centre Technique et Logistique enregistrée au compte 2138 ;

Considérant qu'il est nécessaire de ne plus recourir à l'amortissement de l'immobilisation BAT/07/01 – Centre Technique et Logistique, afin d'éviter que la section de fonctionnement du budget ne supporte une charge supplémentaire ;

M. le Président propose au Comité Syndical :

- De mettre fin à l'amortissement de l'immobilisation BAT/07/01 – Centre Technique et Logistique acquise au compte 2138 et ce, à compter du 1^{er} janvier 2018.

- De reprendre les amortissements effectués sur ce bien depuis 2013, soit en cumul amorti, la somme de 355 335 €.
- De prévoir la somme correspondante au budget 2018 (recette de fonctionnement – dépense d'investissement).

M. le Président informe que les membres du Bureau ont donné un avis favorable à cette proposition.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Valide la proposition exposée ci-dessus.

1.3 – PROVISION POUR RISQUES D'IMPAYES

(N° 2018-13-CS)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R2321-2 et R2321-3 relatif aux provisions,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant que le régime de provisionnement semi-budgétaire est de droit commun,

Considérant que le risque d'irrecouvrabilité de certaines dettes concernant les redevances ordures ménagères est avéré,

M. le Président expose que le respect du principe de prudence oblige à constituer une provision pour risque conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14.

Il rappelle que la constitution de cette provision permettra de financer la charge induite par le risque, au moyen d'une reprise. A contrario, la reprise de provision constituerait une recette si le risque venait à disparaître ou si la charge induite ne se réalisait pas.

M. le Président propose au Comité Syndical :

- De constituer une provision de 50 000 € pour couvrir les risques d'impayés des redevances ordures ménagères.
- D'imputer ce montant à l'article 6815 du budget.

M. le Président informe que les membres du Bureau ont donné un avis favorable à cette proposition.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Valide la proposition exposée ci-dessus.

2.1 – PROPOSITION DE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS

PARTICIPANT AU RECYCLAGE DES PAPIERS SUR LE TERRITOIRE DE SYCODEM

(N° 2018-14-CS)

Considérant les tonnages de papier collectés par des groupes privés spécialisés dans la collecte des déchets lors d'opération de collecte ponctuelle moyennant contrepartie financière pour le financement de projet pédagogique ou associatif,

Considérant que ces tonnages échappent totalement au dispositif d'aides financières que la Collectivité est en droit de percevoir,

Considérant la délibération n°2017-58-CS relative à l'organisation d'actions de collecte des papiers en partenariat avec les écoles et les associations de parents d'élève et le versement en contrepartie d'une rémunération associée aux tonnages collectés,

En conséquence, pour la mise en œuvre de ces actions, il convient de formaliser les relations avec les associations intéressées par ce type d'opération. La rédaction de deux types de convention entre la collectivité et une association participant au recyclage des papiers sur le territoire de Sycodem est proposée :

- convention de partenariat lorsque l'association souhaite faire appel à une entreprise pour cette collecte. Les tonnages collectés sont donc repris par un repreneur. La collectivité peut ainsi déclarer ces tonnages dans l'attribution du soutien financier de Citéo. Sycodem et l'association n'ont aucun échange financier dans ce cas.
- convention de partenariat lorsque l'association souhaite faire appel à la régie de Sycodem pour cette opération de collecte. Le produit de la vente et celui des soutiens financiers des tonnages collectés sont perçus par la Collectivité. Sycodem reverse une contrepartie financière à l'association qui a contribué à organiser cette opération.

M. le Président présente les projets de conventions de partenariat.

M. le Président informe que les membres du Bureau ont donné un avis favorable à cette proposition.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Valide le principe de collecte du papier auprès des écoles volontaires,

Valide le principe de versement, en contrepartie, d'une subvention auprès des coopératives scolaires ou associations de parents d'élèves,

Valide les conventions de partenariat telles que présentées.

⇒ *Par ailleurs, M. RICHARD souhaite que les services rencontrent l'entreprise Paprec.*

POINT 3 – MARCHÉS PUBLICS

3.1 – AVENANT DE PROLONGATION DE DELAI DU MARCHE 2015-01 A

(N° 2018-15-CS)

M. Le Président indique que le marché 2015-01 A “Location/entretien et suivi/entretien de vêtements de travail (EPI), Lot n°1”, a été attribué et notifié à l’entreprise INITIAL le 04/05/2015. Cette date valait commencement d’exécution du marché, pour une durée de 36 mois. Le délai d’exécution du marché s’achève donc le 04/05/2018.

Afin d’assurer une continuité de service et dans l’attente de la notification du prochain marché relatif à la location et l’entretien de vêtements de travail (EPI) pour les services “Collecte” et “Déchèteries” du Sycodem Sud Vendée, il est nécessaire de prolonger par voie d’avenant, le délai d’exécution du lot 1 du marché 2015-01 A jusqu’au 03/08/2018, l’entreprise INITIAL poursuivra donc jusqu’à cette date, l’exécution des prestations dans les conditions techniques et financières initialement définies au marché.

Les autres clauses du marché initial demeurent applicables en l’état, dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

Le montant de l’avenant de prolongation de délai est estimé à 3 900 €.HT soit 4 680 €.TTC.

M. le Président demande l’accord des membres du Comité Syndical pour l’autoriser à signer l’avenant n°1 au lot n°1 du marché 2015-01 A “Location/entretien et suivi/entretien de vêtements de travail (EPI), avec l’entreprise INITIAL.

M. le Président informe que les membres du Bureau ont donné un avis favorable à cette proposition.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

Décide de contracter l’avenant n° 1 au lot 1 du marché 2015-01 A « Location/entretien et suivi/entretien de vêtements de travail » avec l’entreprise INITIAL, pour une durée du 04/05/2018 au 03/08/2018, pour un montant estimé à 3 900 €.HT – 4 680 €.TTC,

et **Autorise** le Président à signer toute pièce s’y rapportant.

POINT 4 – RESSOURCES HUMAINES

4.1 – CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES AVEC LA CC. VSA – SERVICE « FINANCES »

(N° 2018-16-CS)

L’exécution du budget sera traitée par l’agent en charge de la facturation redevance incitative pour 50 % de son temps.

L’agent est sous la responsabilité de la Directrice Générale Adjointe de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise. Une convention de prestation de service avec le service “Finances” de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise sera mise en place à compter du 1er mars 2018 (*convention en pièce jointe*).

M. le Président précise que les membres du Bureau ont donné un avis favorable à cette proposition.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Valide le principe de cette convention de prestation de service avec le service « finances » de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise,

et **Autorise** le Président à signer ladite convention.

4.2 – CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES AVEC LA CC. VSA - BALAYEUSE

(N° 2018-17-CS)

Un agent du Syndicat, et en remplacement deux autres adjoints techniques principaux de 2ème classe, sont mis à disposition de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise en vue d'exercer les fonctions d'agent polyvalent de voirie du 15 mars 2018 au 31 décembre 2018 à raison de deux semaines par mois en moyenne (*convention et planning balayeuse en pièces jointes*).

Les prestations effectuées seront :

- le balayage mécanisé des voies et des espaces publics.
- la numérisation des circuits de balayage
- le retour sur les différentes tâches associées à ce travail
- proposer une organisation efficiente et sécuritaire du balayage mécanisée sur le territoire de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise

Rémunération :

- le montant de la rémunération et des charges sociales versées par le SYCODEM Sud-Vendée est remboursé au prorata du temps de la mise à disposition et sur présentation par le SYCODEM Sud-Vendée d'un état des heures réalisées y compris les heures de nuit,
- le montant des charges de fonctionnement de la balayeuse (carburant, ADBLUE, nettoyage) est à la charge de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise.

L'accord écrit du ou des agents mis à disposition y sera annexé.

M. le Président précise que les membres du Bureau ont donné un avis favorable à cette proposition.

Considérant la possibilité de recourir ponctuellement, pour les collectivités adhérentes du Syndicat, à un ou des agents de Sycodem Sud Vendée,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Valide le principe de cette convention de prestation de service avec la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise pour le fonctionnement de la balayeuse,

et **Autorise** le Président à signer ladite convention.

5.2 – QUESTIONS OUVERTES DES MEMBRES

⇒ M. AUBINEAU informe que les 2 broyeurs subventionnés par Trivalis arrivent le 06 avril prochain. Les services précisent que les broyeurs seront mis à disposition gratuitement auprès des Communes.

↳ M. AUBINEAU propose que la réunion de la « Commission Technique » traite la question de l'éventuelle mise à disposition des broyeurs auprès des usagers.

⇒ M. AUBINEAU rapporte que certains élus ont constaté plus de dépôts sauvages dans les fossés.

⇒ M. RICHARD précise que Trivalis a trouvé un accord avec le « Relais Atlantique » pour la collecte des textiles.

⇒ Mme GAILLARD demande à ce que des bacs jaunes collectifs soient installés dans le milieu rural. Les services répondent que ça va multiplier les services et donc le coût, et qu'il est préférable de réajuster le volume des bacs jaunes individuels.

⇒ MM. AUBINEAU et RICHARD renouvellent la proposition afin que les foyers avec des personnes incontinentes puissent bénéficier de 12 levées / 52 dépôts, sur présentation d'un certificat médical et validation par le Maire de la Commune, et ce dès le 1^{er} janvier 2018. Ce point fera l'objet d'un amendement au règlement d'application de la redevance incitative.

⇒ M. BOULOT informe que la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral étudie la reprise du service collecte des déchets ménagers et assimilés pour les usagers de la Commune de Nalliers au 1^{er} janvier 2019.

* * * * *

↳ Plus personne ne demandant la parole, M. le Président lève la séance.

* * * * *

Signatures approuvant le présent procès-verbal :

Le Président,
Daniel AUBINEAU

Le Secrétaire de séance
André BOULOT

Délibérations prises par le Comité Syndical au cours de cette réunion du 22 mars 2018 :

- 11) Budget Primitif 2018
- 12) Suppression et reprise des amortissements de l'immobilisation BAT/07/01
 - Centre technique et logistique
- 13) Provision pour risque d'impayés
- 14) Proposition de convention de partenariat avec les associations
 - participant au recyclage des papiers sur le territoire de Sycodem
- 15) Avenant de prolongation de délai du marché 2015-01 A
- 16) Convention de prestation de services avec la CC.VSA - Service "finances"
- 17) Convention de prestation de services avec la CC.VSA - Balayeuse

Signatures des membres présents :

Daniel AUBINEAU <i>Président</i>		Jean-Claude RICHARD <i>Vice-Président</i>		Sébastien ROY <i>Vice-Président</i>	
Stéphane BOUILLAUD <i>Vice-Président</i>		Didier HERBÉ <i>Vice-Président</i>		Stéphane GUILLON <i>membre Bureau</i>	
Lionel PAGEAUD <i>membre Bureau</i>		Pierre BERTRAND		Joël BOBINEAU	
André BOULOT		Charles DE CERTAINES		Laurent DUPAS	
Guy FONTAN		Leslie GAILLARD		Michèle JOURDAIN	
Annette MORETTON		Jacques PAILLAT		Francis RIVIERE	
Christelle ROUSSILLON		Jacky ROY		Olivier VELINA	



COMITÉ SYNDICAL
réunion du 22 MARS 2018

PROCÈS-VERBAL

<i>Membres</i>		L'an deux mille dix-huit , le vingt-deux mars à dix-huit heures trente,
En exercice :	21	le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte,
Présents :	11	en session ordinaire,
Pouvoirs :	2	sous la Présidence de M. Daniel AUBINEAU, Président,
Votants :	13	convocation adressée par M. le Président le 16 mars 2018

Présents :

- M. Daniel AUBINEAU, Président, délégué de la CC.PFV, Maire de Foussais-Payré
- M. Jean-Claude RICHARD, 1^{er} Vice-Président, Président de la CC.VSA, Maire de Damvix
- M. Sébastien ROY, 2^{ème} Vice-Président, délégué de la CC.PFV, Maire de St-Laurent-de-la-Salle
- M. Didier HERBÉ, 4^{ème} Vice-Président, délégué de la CC.PFV, Maire de Montreuil
- M. Pierre BERTRAND, délégué de la CC.VSA, Maire de Maillé
- M. Joël BOBINEAU, délégué de la CC.PFV, Maire de Mervent
- M. André BOULOT, délégué de la CC.SVL, Maire de Nalliers
- M. Charles DE CERTAINES, délégué de la CC.VSA, Maire de Faymoreau
- M. Laurent DUPAS, délégué de la CC.PFV, Maire de Velluire
- Mme Leslie GAILLARD, délégué de la CC.PFV, Adjointe à la Commune de Fontenay-le-C.
- Mme Michèle JOURDAIN, déléguée de la CC.VSA, Maire de Vix

Etait absent et avait donné pouvoir :

- M. Stéphane BOUILLAUD, 3^{ème} Vice-Prés., Vice-Prés. de CC.PFV, conseil. munic. Fontenay
.....à M. Daniel AUBINEAU
- M. Guy FONTAN, délégué de la CC.PFV, Maire de Bourneau
.....à M. Joël BOBINEAU

Etaient absents excusés :

- M. Stéphane GUILLON, membre du Bureau, délégué de la CC.VSA, Maire de Bouillé-Courdault
- M. Lionel PAGEAUD, membre du Bureau, délégué de la CC.PFV, Maire de Doix-lès-Fontaines
- Mme Annette MORETTON, Vice-Présidente de la CC.PFV, conseillère municipale de Fontenay
- M. Jacques PAILLAT, délégué de la CC.PFV, Maire de Petosse
- M. Francis RIVIERE, délégué de la CC.PFV, Maire de Saint-Cyr-des-Gâts
- Mme Christelle ROUSSILLON, déléguée de la CC.PFV, conseillère municipale Fontenay-le-C.
- M. Jacky ROY, délégué de la CC.PFV, Maire de Vouvant
- M. Olivier VELINA, délégué de la CC.VSA, Adjoint à la Commune d'Oulmes

Secrétaire de séance : M. André BOULOT est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Ordre du jour :

POINT 1 – ADMINISTRATION et FINANCES

- 1.1 – Budget Primitif 2018
- 1.2 – Suppression et reprise des amortissements de l'immobilisation BAT/07/01
 - centre technique et logistique
- 1.3 – Provision pour risque d'impayés

POINT 2 – TECHNIQUE

- 2.1 – Proposition de convention de partenariat avec les associations participant au recyclage des papiers sur le territoire de Sycodem

POINT 3 – MARCHÉS PUBLICS

- 3.1 – Avenant de prolongation de délai du marché 2015-01 A

POINT 4 – RESSOURCES HUMAINES

- 4.1 – Convention de prestation de services avec la CC.VSA - Service "finances"
- 4.2 – Convention de prestation de services avec la CC.VSA - Balayeuse

POINT 5 – QUESTIONS DIVERSES

- 5.1 – Questions ouvertes des membres

* * * * *

Document remis avec la note de synthèse

- Présentation Budget Primitif 2018
- Projet de convention de prestation de services avec la CC.VSA - Service "finances"
 - Projet de convention de prestation de services avec la CC.VSA - Balayeuse

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 01 MARS 2018

M. AUBINEAU, Président, demande aux membres présents, s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 01 mars 2018.

Aucune remarque n'étant formulée, les membres du Comité Syndical approuvent le procès-verbal de la séance du 01 mars 2018.

* * * * *

➤ En préambule à l'ordre du jour

⇒ M. AUBINEAU précise que les réclamations sur la redevance incitative ne représentent que 1 % des foyers.

⇒ M. DE CERTAINES demande qu'elle suite va être donnée par rapport à l'article paru dans le journal « Ouest-France ».

↳ M. RICHARD répond qu'il y aura une réponse de publiée, mais qu'en ce moment la journaliste est en congés. Cependant un courrier de demande de rendez-vous a été adressé à l'agence « Ouest-France » de La-Roche-sur-Yon.

⇒ M. DE CERTAINES pense qu'il est nécessaire d'attendre 3 ans pour le rodage de la redevance incitative. Toutefois il regrette que l'exonération de la TEOM ne soit pas automatique.

↳ Les services expliquent que les usagers peuvent demander au « centre des finances publiques » de faire arrêter les prélèvements mensuels dès maintenant ainsi que le remboursement des prélèvements déjà faits.

POINT 1 – ADMINISTRATION et FINANCES

1.1 – BUDGET PRIMITIF 2018

(N° 2018-11-CS)

M. RICHARD rappelle les orientations prises lors du « Rapport sur les Orientations Budgétaires 2018 ». Il précise que le Budget Primitif est conforme à ce rapport.

Puis il présente le Budget Primitif 2018.

⇒ détail par article

BUDGET PRIMITIF 2018

section de fonctionnement

**dépenses de
fonctionnement**

	article	désignation	BP 2017	CA 2017	BP 2018
011	60611	eau et assainissement	2 800,00	1 847,88	1 740
	60612	énergie, électricité	16 100,00	16 676,30	16 380
	60621	combustibles	480,00	68,30	210
	60622	carburants	154 000,00	207 839,61	218 805
	60623	alimentation	900,00	246,42	
	60624	produits de traitement	30,00		
	60628	autres fournitures non stockées	4 550,00	3 191,04	6 067
	60631	fournitures d'entretien	32 100,00	27 187,50	63 564
	60632	fournitures de petit équipement	45 860,00	36 272,27	29 252
	60636	vêtements de travail	12 430,00	11 142,53	9 627
	6064	fournitures administratives	7 040,00	5 088,54	6 300
	6068	autres matières et fournitures	1 550,00	67,22	370
	611	contrats de prestations de services avec des entreprises	139 520,00	125 678,40	113 957
	6132	locations immobilières	10 800,00	8 651,62	-
	6135	locations mobilières	25 640,00	24 381,98	10 180
	61521	entretien et réparations - terrains	6 360,00	7 716,30	16 981
	61523	voies et réseaux			1 773
	615221	entretien et réparations - bâtiments publics			
	615228	entretien et réparations - autres bâtiments	21 580,00	26 877,15	15 188
	61551	entretien et réparations - matériel roulant	113 680,00	114 407,42	149 205
	61558	entretien et réparations - autres biens mobiliers	17 670,00	10 476,58	12 454
	6156	maintenance	18 260,00	19 768,40	19 324
	6161	primes d'assurance	23 080,00	21 103,70	21 310
	617	études et recherches	13 460,00	13 458,00	13 974
	6182	documentation générale et technique	1 920,00	1 964,63	2 010
	6184	versements à des organismes de formation	14 350,00	13 810,80	11 382
	6185	frais de colloques et séminaires	1 000,00	210,00	1 000
	6188	autres frais divers			2 050

	6225	indemnités au comptable et aux régisseurs	1 200,00	972,28	1 000
	6226	honoraires	5 560,00	5 748,30	6 000
	6227	frais d'actes et de contentieux	2 000,00	5 060,89	2 000
	6228	rémunération d'intermédiaires divers	1 020,00	599,66	610
	6231	annonces et insertions	8 490,00	3 064,80	1 945
	6232	fêtes et cérémonies	500,00		600
	6233	foires et expositions	200,00		200
	6237	publications	48 880,00	39 568,82	33 550
	6238	publicités, publications, relations publiques - divers	21 280,00	19 997,07	8 550
	6247	transports collectifs	1 100,00	133,50	950
	6248	transports - divers	2 000,00	1 788,04	2 925
	6251	voyages et déplacements	4 120,00	17 325,15	2 800
	6256	frais de mission	3 400,00	1 333,75	2 000
	6257	frais de réception	9 050,00	5 766,24	9 670
	6261	frais d'affranchissement	29 670,00	9 133,89	12 040
	6262	frais de télécommunications	30 890,00	30 485,99	35 005
	627	services bancaires et assimilés			
	6281	concours divers, cotisations	1 280,00	1 277,00	1 670
	6282	frais de gardiennage	1 900,00	732,28	1 100
	6283	frais de nettoyage des locaux		162,25	240
	62878	remb de frais à des usagers pour petits sinistres collecte	300,00		
	6288	autres services extérieurs	24 790,00	24 096,92	14 308
	6355	taxes et impôts sur les véhicules	2 140,00	1 916,00	2 000
	637	autres impôts et taxes versés à d'autres organismes	80,00	35,36	40
		total chap 011 charges à caractère général	885 010,00	867 330,78	882 306
012	6218	autre personnel extérieur	51 820,00	32 583,63	44 630
	6332	cotisation versées au fnal		5 096,19	4 496
	6336	cotisation cnfpt et cdg		22 726,00	20 035
	6338	autres impôts, taxes,.... sur rémunérations		3 057,96	2 848
	64111	remb validations de service			1 300
	salaires	salaires	1 791 700,00	842 582,85	885 843
	64112	NBI, SFT et indemnité de résidence		35 927,71	24 838
	64118	autres indemnités		168 329,13	186 408
	64131	rémunérations		163 710,74	68 767
	64162	emplois d'avenir		13 901,55	18 119

	6451	<i>cotisations à l'U.R.S.S.A.F</i>		190 818,54	114 761
	6453	<i>cotisations aux caisses de retraite</i>		279 929,15	263 420
	6454	<i>cotisations aux A.S.S.E.D.I.C</i>		11 344,50	4 344
	6455	<i>cotisations pour assurance du personnel</i>	30 030,00	30 031,39	35 767
	6456	<i>versement au F.N.C du supplément familial</i>			50 454
	6474	<i>versements aux œuvres sociales</i>	8 820,00	8 174,56	8 500
	6475	<i>médecine du travail, pharmacie</i>	3 120,00	2 995,00	1 100
	6478	<i>autres charges sociales diverses</i>		4 985,10	
	6488	<i>équilibre du budget</i>	13 611,00	-	
		total chap 012 charges de personnel	1 899 101,00	1 816 194,00	1 735 630
65	651	<i>redevances pour concessions, brevets, licences,</i>	4 550,00	2 378,78	2 620
	6531	<i>indemnités des élus</i>	35 500,00	35 661,40	35 800
	6532	<i>frais de mission des élus</i>	500,00		500
	6533	<i>cotisation retraite élus</i>	1 640,00	1 641,78	1 800
	6541	<i>créances admises en non valeur</i>			1 000
	6542	<i>créances éteintes</i>		-	1 000
	65541	<i>contributions aux organismes de regroupement - e-collectivités</i>	2 030,00	1 747,73	1 800
	65548	<i>contributions aux organismes de regroupement - Trivalis</i>	1 985 800,00	1 985 799,00	1 592 814
	657358	<i>versement 50 % de reliquat 2016 Trivalis</i>	87 840,00	84 712,00	
	65737	<i>participation à l'achat de poulaillers EHPAD</i>	100,00		100
		total chap 65 autres charges de gestion courante	2 117 960,00	2 111 940,69	1 637 434
66	66111	<i>charges d'intérêts réglés à l'échéance</i>	127 084,59	127 080,65	115 840
	66112	<i>rattachement des icne</i>		- 1 124,05	- 1 696
	6615	<i>intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs</i>	2 000,00	195,52	2 500
	6688	<i>commission d'engagement ligne de trésorerie</i>	1 000,00	1 050,00	1 100
		total chap 66 charges financières	130 084,59	127 202,12	117 744
67	673	<i>titres annulés sur exercices antérieurs</i>	500,00	20,00	500
		total chap 67 charges exceptionnelles	500,00	20,00	500
68	6815	<i>dotations aux provisions d'exploitation</i>			50 000

		<i>total chap 68 dotations aux amortissements et provisions</i>			50 000
022	022	<i>Dépenses imprévues</i>			270 583
		Total des dépenses réelles de fonctionnement	5 032 655,59	4 922 687,59	4 694 197
	6751 +6761	<i>opérations de cessions</i>		59 628,27	
	6811	<i>amortissements</i>	1 041 070,00	1 001 893,95	798 903
	023	<i>auto-financement du fonctionnement vers l'investissement</i>			
		TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 073 725,59	5 984 209,81	5 493 100

**recettes de
fonctionnement**

	article	désignation	BP 2017	CA 2017	BP 18
013	6419	<i>remboursements sur rémunérations du personnel</i>	43 300,00	23 418,27	26 750
	6459	<i>remb sur charges de sécurité sociale (sft)</i>	6 500,00	12 211,98	12 300
		<i>total chap 013 atténuation de charges</i>	49 800,00	35 630,25	39 050
70	70612	<i>redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères</i>	266 480,00	272 908,46	8 600
	70613	<i>redev enlèvement des déchets industriels et commerciaux</i>	49 440,00	37 571,31	32 000
	70688	<i>autres prestations de service</i>		810,73	2 000
	70848	<i>mise à disposition de personnel</i>		9 592,29	
	70878	<i>remboursements de frais par d'autres redevables</i>	115 930,00	107 251,92	107 308
	7088	<i>autres produits d'activités annexes</i>	16 600,00	10 127,74	15 480
		<i>total chap 70 produits des services, ventes</i>	448 450,00	438 262,45	165 388
74	74758	<i>participations groupements de collectivités</i>	4 688 946,00	4 688 946,00	4 688 946
	7478	<i>participations autres organismes</i>	469 460,00	298 650,77	56 904
		<i>total chap 74 dotations et participations</i>	5 158 406,00	4 987 596,77	4 745 850
75	752	<i>revenus des immeubles</i>	10 000,46	10 672,50	10 000
		<i>total chap 75 autre produits de gestion courante</i>	10 000,46	10 672,50	10 000

77	7711	pénalités	22 480,00	22 484,45	
	7718	autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		2 134,44	
	773	mandats annulés (exercices antérieurs)		263,05	
	775	produits des cessions d'immobilisations		47 880,00	-
	7788	produits exceptionnels divers	175 680,00	333 197,45	5 000
		total chap 77 produits exceptionnels	198 160,00	405 959,39	5 000
		Total des recettes réelles de fonctionnement	5 864 816,46	5 878 121,36	4 965 288
	7761	opérations de cessions		11 748,27	
	777	quote-part amortissement des subventions	57 910,00	57 907,97	57 910
042	7811	reprise des amortissements			355 335
	002	résultat de fonctionnement reporté	150 999,13		114 567
		TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6 073 725,59	5 947 777,60	5 493 100

**BUDGET PRIMITIF
2018**

section d'investissement

**dépenses
d'investissement**

	article	désignation	BP 2017	CA 2017	BP 18
10	10222	reversement fc.tva			-
16	1641	remboursement du capital des emprunts	393 250,00	393 210,03	371 130
20	2031	frais d'études - communication en porte à porte RI			
	2051	concessions, brevets, licences	76 385,00	37 126,08	2 000
		total chap 20 - immobilisations incorporelles	76 385,00	37 126,08	2 000
21	2111	terrains nus			
	2135	installations générales, agencements, aménagements	675 837,0	149 552,85	93 400
	2158	autres installations, matériel et outillage techniques	10 120,00	6 196,35	32 379

	2182	matériel de transport	596 410,00	355 443,60	211 800
	2183	matériel de bureau et matériel informatique	25 600,00	10 965,74	17 323
	2184	meublier	11 020,00	4 586,10	1 800
	2188	autres immobilisations corporelles	1 272 839,64	902 980,71	454 614
	2188	autres investissements			324 725
		total chap 21 immobilisations corporelles	2 591 826,64	1 429 725,35	1 136 041
23	2318	immobilisations corporelles en cours	150 000,00	123 152,31	74 767
020	020	dépenses imprévues			50 000
		Total des dépenses réelles d'investissement	3 211 461,64	1 983 213,77	1 633 938
	13 - - -	amortissement des subventions d'équipement	57 910,00	57 907,97	57 910
040	28138	reprise des amortissements			355 335
	192	opérations de cessions		11 748,27	
		TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 269 371,64	2 052 870,01	2 047 183

**recettes
d'investissement**

	article	désignation	BP 2017	CA 2017	BP 18
024	024	produits des cessions d'immobilisations	61 760,00	-	6 500
10	10222	fvta	185 200,00	91 494,62	80 000
	1068	excédents de fonctionnement capitalisés	328 278,38	328 278,74	
13	1313	subventions d'équipement - du département			
	13148	subventions d'équipement - des communes	180 000,00	115 400,00	144 891
	1316	subventions d'équipement - autres établissements publics			
	1323	subv non transf - département			
		total 13 - subventions d'investissement reçues	180 000,00	115 400,00	144 891
16	1641	emprunts			
		Total des recettes réelles d'investissement	755 238,38	535 173,36	231 391

2031	<i>affectation des dépenses réelles inscrites au 2031</i>			
21-- + 192	<i>opérations de cessions</i>		59 628,27	
28--	<i>amortissements</i>	1 041 070,00	1 001 893,95	798 903
021	<i>auto-financement du fonctionnement vers l'investissement</i>			
001	<i>résultat d'investissement reporté</i>	1 473 063,26		1 016 889
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		3 269 371,64	1 596 695,58	2 047 183

M. le Président informe que les membres du Bureau ont donné un avis favorable à ce projet de Budget Primitif 2018.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte le Budget Primitif 2018 tel que présenté.

1.2 – SUPPRESSION ET REPRISE DES AMORTISSEMENTS DE L'IMMOBILISATION BAT/07/01

- CENTRE TECHNIQUE ET LOGISTIQUE

(N° 2018-12-CS)

M. le Président expose :

Considérant que l'amortissement des immobilisations est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater le montant de la dépréciation d'un bien et de dégager des ressources destinées à le renouveler (article L.2321-2-27 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

Considérant que les amortissements des immobilisations génèrent, certes une recette d'investissement, mais également une dépense de fonctionnement qui peut influencer de manière sensible sur le résultat de fonctionnement ;

Considérant que l'amortissement n'est pas obligatoire pour les constructions publiques qui ne sont pas considérées comme des bâtiments d'exploitation ;

Vu la délibération du Comité Syndical décidant de l'application de l'amortissement de l'immobilisation BAT/07/01 – Centre Technique et Logistique enregistrée au compte 2138 ;

Considérant qu'il est nécessaire de ne plus recourir à l'amortissement de l'immobilisation BAT/07/01 – Centre Technique et Logistique, afin d'éviter que la section de fonctionnement du budget ne supporte une charge supplémentaire ;

M. le Président propose au Comité Syndical :

- De mettre fin à l'amortissement de l'immobilisation BAT/07/01 – Centre Technique et Logistique acquise au compte 2138 et ce, à compter du 1^{er} janvier 2018.

- De reprendre les amortissements effectués sur ce bien depuis 2013, soit en cumul amorti, la somme de 355 335 €.
- De prévoir la somme correspondante au budget 2018 (recette de fonctionnement – dépense d'investissement).

M. le Président informe que les membres du Bureau ont donné un avis favorable à cette proposition.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Valide la proposition exposée ci-dessus.

1.3 – PROVISION POUR RISQUES D'IMPAYES

(N° 2018-13-CS)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R2321-2 et R2321-3 relatif aux provisions,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant que le régime de provisionnement semi-budgétaire est de droit commun,

Considérant que le risque d'irrecouvrabilité de certaines dettes concernant les redevances ordures ménagères est avéré,

M. le Président expose que le respect du principe de prudence oblige à constituer une provision pour risque conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14.

Il rappelle que la constitution de cette provision permettra de financer la charge induite par le risque, au moyen d'une reprise. A contrario, la reprise de provision constituerait une recette si le risque venait à disparaître ou si la charge induite ne se réalisait pas.

M. le Président propose au Comité Syndical :

- De constituer une provision de 50 000 € pour couvrir les risques d'impayés des redevances ordures ménagères.
- D'imputer ce montant à l'article 6815 du budget.

M. le Président informe que les membres du Bureau ont donné un avis favorable à cette proposition.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Valide la proposition exposée ci-dessus.

2.1 – PROPOSITION DE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS

PARTICIPANT AU RECYCLAGE DES PAPIERS SUR LE TERRITOIRE DE SYCODEM

(N° 2018-14-CS)

Considérant les tonnages de papier collectés par des groupes privés spécialisés dans la collecte des déchets lors d'opération de collecte ponctuelle moyennant contrepartie financière pour le financement de projet pédagogique ou associatif,

Considérant que ces tonnages échappent totalement au dispositif d'aides financières que la Collectivité est en droit de percevoir,

Considérant la délibération n°2017-58-CS relative à l'organisation d'actions de collecte des papiers en partenariat avec les écoles et les associations de parents d'élève et le versement en contrepartie d'une rémunération associée aux tonnages collectés,

En conséquence, pour la mise en œuvre de ces actions, il convient de formaliser les relations avec les associations intéressées par ce type d'opération. La rédaction de deux types de convention entre la collectivité et une association participant au recyclage des papiers sur le territoire de Sycodem est proposée :

- convention de partenariat lorsque l'association souhaite faire appel à une entreprise pour cette collecte. Les tonnages collectés sont donc repris par un repreneur. La collectivité peut ainsi déclarer ces tonnages dans l'attribution du soutien financier de Citéo. Sycodem et l'association n'ont aucun échange financier dans ce cas.
- convention de partenariat lorsque l'association souhaite faire appel à la régie de Sycodem pour cette opération de collecte. Le produit de la vente et celui des soutiens financiers des tonnages collectés sont perçus par la Collectivité. Sycodem reverse une contrepartie financière à l'association qui a contribué à organiser cette opération.

M. le Président présente les projets de conventions de partenariat.

M. le Président informe que les membres du Bureau ont donné un avis favorable à cette proposition.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Valide le principe de collecte du papier auprès des écoles volontaires,

Valide le principe de versement, en contrepartie, d'une subvention auprès des coopératives scolaires ou associations de parents d'élèves,

Valide les conventions de partenariat telles que présentées.

⇒ *Par ailleurs, M. RICHARD souhaite que les services rencontrent l'entreprise Paprec.*

POINT 3 – MARCHÉS PUBLICS

3.1 – AVENANT DE PROLONGATION DE DELAI DU MARCHE 2015-01 A

(N° 2018-15-CS)

M. Le Président indique que le marché 2015-01 A “Location/entretien et suivi/entretien de vêtements de travail (EPI), Lot n°1”, a été attribué et notifié à l’entreprise INITIAL le 04/05/2015. Cette date valait commencement d’exécution du marché, pour une durée de 36 mois. Le délai d’exécution du marché s’achève donc le 04/05/2018.

Afin d’assurer une continuité de service et dans l’attente de la notification du prochain marché relatif à la location et l’entretien de vêtements de travail (EPI) pour les services “Collecte” et “Déchèteries” du Sycodem Sud Vendée, il est nécessaire de prolonger par voie d’avenant, le délai d’exécution du lot 1 du marché 2015-01 A jusqu’au 03/08/2018, l’entreprise INITIAL poursuivra donc jusqu’à cette date, l’exécution des prestations dans les conditions techniques et financières initialement définies au marché.

Les autres clauses du marché initial demeurent applicables en l’état, dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

Le montant de l’avenant de prolongation de délai est estimé à 3 900 €.HT soit 4 680 €.TTC.

M. le Président demande l’accord des membres du Comité Syndical pour l’autoriser à signer l’avenant n°1 au lot n°1 du marché 2015-01 A “Location/entretien et suivi/entretien de vêtements de travail (EPI), avec l’entreprise INITIAL.

M. le Président informe que les membres du Bureau ont donné un avis favorable à cette proposition.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

Décide de contracter l’avenant n° 1 au lot 1 du marché 2015-01 A « Location/entretien et suivi/entretien de vêtements de travail » avec l’entreprise INITIAL, pour une durée du 04/05/2018 au 03/08/2018, pour un montant estimé à 3 900 €.HT – 4 680 €.TTC,

et **Autorise** le Président à signer toute pièce s’y rapportant.

POINT 4 – RESSOURCES HUMAINES

4.1 – CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES AVEC LA CC. VSA – SERVICE « FINANCES »

(N° 2018-16-CS)

L’exécution du budget sera traitée par l’agent en charge de la facturation redevance incitative pour 50 % de son temps.

L’agent est sous la responsabilité de la Directrice Générale Adjointe de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise. Une convention de prestation de service avec le service “Finances” de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise sera mise en place à compter du 1er mars 2018 (*convention en pièce jointe*).

M. le Président précise que les membres du Bureau ont donné un avis favorable à cette proposition.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Valide le principe de cette convention de prestation de service avec le service « finances » de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise,

et **Autorise** le Président à signer ladite convention.

4.2 – CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES AVEC LA CC. VSA - BALAYEUSE

(N° 2018-17-CS)

Un agent du Syndicat, et en remplacement deux autres adjoints techniques principaux de 2ème classe, sont mis à disposition de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise en vue d'exercer les fonctions d'agent polyvalent de voirie du 15 mars 2018 au 31 décembre 2018 à raison de deux semaines par mois en moyenne (*convention et planning balayeuse en pièces jointes*).

Les prestations effectuées seront :

- le balayage mécanisé des voies et des espaces publics.
- la numérisation des circuits de balayage
- le retour sur les différentes tâches associées à ce travail
- proposer une organisation efficiente et sécuritaire du balayage mécanisée sur le territoire de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise

Rémunération :

- le montant de la rémunération et des charges sociales versées par le SYCODEM Sud-Vendée est remboursé au prorata du temps de la mise à disposition et sur présentation par le SYCODEM Sud-Vendée d'un état des heures réalisées y compris les heures de nuit,
- le montant des charges de fonctionnement de la balayeuse (carburant, ADBLUE, nettoyage) est à la charge de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise.

L'accord écrit du ou des agents mis à disposition y sera annexé.

M. le Président précise que les membres du Bureau ont donné un avis favorable à cette proposition.

Considérant la possibilité de recourir ponctuellement, pour les collectivités adhérentes du Syndicat, à un ou des agents de Sycodem Sud Vendée,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Valide le principe de cette convention de prestation de service avec la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise pour le fonctionnement de la balayeuse,

et **Autorise** le Président à signer ladite convention.

5.2 – QUESTIONS OUVERTES DES MEMBRES

⇒ M. AUBINEAU informe que les 2 broyeurs subventionnés par Trivalis arrivent le 06 avril prochain. Les services précisent que les broyeurs seront mis à disposition gratuitement auprès des Communes.

↳ M. AUBINEAU propose que la réunion de la « Commission Technique » traite la question de l'éventuelle mise à disposition des broyeurs auprès des usagers.

⇒ M. AUBINEAU rapporte que certains élus ont constaté plus de dépôts sauvages dans les fossés.

⇒ M. RICHARD précise que Trivalis a trouvé un accord avec le « Relais Atlantique » pour la collecte des textiles.

⇒ Mme GAILLARD demande à ce que des bacs jaunes collectifs soient installés dans le milieu rural. Les services répondent que ça va multiplier les services et donc le coût, et qu'il est préférable de réajuster le volume des bacs jaunes individuels.

⇒ MM. AUBINEAU et RICHARD renouvellent la proposition afin que les foyers avec des personnes incontinentes puissent bénéficier de 12 levées / 52 dépôts, sur présentation d'un certificat médical et validation par le Maire de la Commune, et ce dès le 1^{er} janvier 2018. Ce point fera l'objet d'un amendement au règlement d'application de la redevance incitative.

⇒ M. BOULOT informe que la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral étudie la reprise du service collecte des déchets ménagers et assimilés pour les usagers de la Commune de Nalliers au 1^{er} janvier 2019.

* * * * *

↳ Plus personne ne demandant la parole, M. le Président lève la séance.

* * * * *

Signatures approuvant le présent procès-verbal :

Le Président,
Daniel AUBINEAU

Le Secrétaire de séance
André BOULOT

Délibérations prises par le Comité Syndical au cours de cette réunion du 22 mars 2018 :

- 11) Budget Primitif 2018
- 12) Suppression et reprise des amortissements de l'immobilisation BAT/07/01
 - Centre technique et logistique
- 13) Provision pour risque d'impayés
- 14) Proposition de convention de partenariat avec les associations
 - participant au recyclage des papiers sur le territoire de Sycodem
- 15) Avenant de prolongation de délai du marché 2015-01 A
- 16) Convention de prestation de services avec la CC.VSA - Service "finances"
- 17) Convention de prestation de services avec la CC.VSA - Balayeuse

Signatures des membres présents :

Daniel AUBINEAU <i>Président</i>		Jean-Claude RICHARD <i>Vice-Président</i>		Sébastien ROY <i>Vice-Président</i>	
Stéphane BOUILLAUD <i>Vice-Président</i>		Didier HERBÉ <i>Vice-Président</i>		Stéphane GUILLON <i>membre Bureau</i>	
Lionel PAGEAUD <i>membre Bureau</i>		Pierre BERTRAND		Joël BOBINEAU	
André BOULOT		Charles DE CERTAINES		Laurent DUPAS	
Guy FONTAN		Leslie GAILLARD		Michèle JOURDAIN	
Annette MORETTON		Jacques PAILLAT		Francis RIVIERE	
Christelle ROUSSILLON		Jacky ROY		Olivier VELINA	